



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Le commerce international des produits agricoles de la C.E.E. : problèmes et stratégies futures

Vito Saccomandi

Citer ce document / Cite this document :

Saccomandi Vito. Le commerce international des produits agricoles de la C.E.E. : problèmes et stratégies futures. In: Économie rurale. N°164, 1984. pp. 3-7;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1984.3107>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1984_num_164_1_3107

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Résumé

La position communautaire sur le marché international des produits agricoles sera conditionnée pour les années à venir, par trois facteurs : la réduction des dépenses du FEOGA-Garantie, l'adhésion de l'Espagne à la CEE, le rôle international de la CEE.

En matière d'importation, deux exigences prioritaires apparaissent: la première concerne la réorientation des opportunités d'approvisionnement du marché communautaire, de façon à favoriser les zones géographiques vers lesquelles on peut prévoir qu'à l'avenir, s'effectueront surtout les échanges commerciaux de la CEE (Bassin Méditerranéen, Afrique). La deuxième exigence concerne la recherche de la stabilisation de la situation alimentaire de la Communauté (problème des matières premières pour l'alimentation animale).

Pour ce qui est de l'exportation, la CEE devrait associer à la pratique des restitutions, le recours au crédit à l'exportation et aux contrats à long terme. Une proposition de constituer un stock céréalier communautaire est faite pour contribuer à la sécurité alimentaire mondiale.

Abstract

EC access to international markets of agricultural products will be in the coming years conditioned by three factors : reduction of the FEOGA-costs, accession of Spain to the EC and international position of the Common Market.

With regard to imports two priorities appear evident. The first one deals with the reorientation of selling opportunities in the EC market, in order to favour some geographical areas (Mediterranean Basin, Africa). The second priority regards the search for a stabilisation of the food-feed situation of the Community (problem of raw materials for animal nutrition).

With regard to exports, EC, together with the practice of restitution, should utilize credit as well as long term contracts. Creating a Community stock for cereals is also proposed as a contribution to world nutritional security.

LE COMMERCE INTERNATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES DE LA CEE : PROBLÈMES ET STRATÉGIES FUTURES

Vito SACCOMANDI*

Résumé :

La position communautaire sur le marché international des produits agricoles sera conditionnée pour les années à venir, par trois facteurs : la réduction des dépenses du FEOGA-Garantie, l'adhésion de l'Espagne à la CEE, le rôle international de la CEE.

En matière d'importation, deux exigences prioritaires apparaissent : la première concerne la réorientation des opportunités d'approvisionnement du marché communautaire, de façon à favoriser les zones géographiques vers lesquelles on peut prévoir qu'à l'avenir, s'effectueront surtout les échanges commerciaux de la CEE (Bassin Méditerranéen, Afrique). La deuxième exigence concerne la recherche de la stabilisation de la situation alimentaire de la Communauté (problème des matières premières pour l'alimentation animale).

Pour ce qui est de l'exportation, la CEE devrait associer à la pratique des restitutions, le recours au crédit à l'exportation et aux contrats à long terme. Une proposition de constituer un stock céréalier communautaire est faite pour contribuer à la sécurité alimentaire mondiale.

Summary :

FOREIGN TRADE OF EC AGRICULTURAL PRODUCTS : STRATEGIES FOR THE FUTURE

EC access to international markets of agricultural products will be in the coming years conditioned by three factors : reduction of the FEOGA-costs, accession of Spain to the EC and international position of the Common Market.

With regard to imports two priorities appear evident. The first one deals with the reorientation of **selling opportunities** in the EC market, in order to favour some geographical areas (Mediterranean Basin, Africa). The second priority regards the search for a stabilisation of the **food-feed** situation of the Community (problem of raw materials for animal nutrition).

With regard to exports, EC, together with the practice of restitution, should utilize credit as well as long term contracts. Creating a Community stock for cereals is also proposed as a contribution to world nutritional security.

La Communauté Economique Européenne est le premier importateur du monde de produits agricoles, mais elle occupe aussi la deuxième place, après les USA, pour l'exportation de ces produits. Cette position de la CEE, sur le marché mondial des produits agricoles, dépend en grande partie de la façon dont a été menée jusqu'à présent la Politique Agricole Commune. Le 31 mars 1984, le Conseil des ministres de l'Agriculture de la CEE a décidé de soumettre à un contrôle les dépenses agricoles nécessaires à la gestion des marchés agricoles. Cette décision tend à « une ouverture » de l'agriculture communautaire vers une plus grande confrontation avec le marché mondial des produits agricoles. L'objectif de ce bref travail est d'examiner les conséquences des décisions du mois de mars 84 sur l'organisation du commerce agricole entre la CEE et le reste du monde.

POLITIQUE COMMERCIALE AGRICOLE DE LA CEE : BRÈVE SYNTHÈSE

Suivant les indications du Traité de Rome, l'objectif fondamental de la PAC a été de réaliser un marché commun agricole. Cet objectif a été atteint en adoptant un niveau des prix agricoles communs plus haut que celui

appliqué sur le marché mondial. Ce niveau préférentiel pour les productions communautaires n'a pas été généralisé à toutes les productions, il a favorisé essentiellement certains secteurs fondamentaux (céréales, lait et viande de bœuf, sucre, huile d'olive, certains fruits et légumes).

Le marché commun agricole est devenu une réalité pour les principales productions agricoles de la CEE en 1968-69. A l'exception de certaines années (1973-74), l'écart relevé entre le niveau des prix communs et celui du marché mondial s'est constamment accru. L'augmentation continue des prix communs a permis à certaines productions (blé, lait, sucre, viandes) de devenir autosuffisantes. Après 1977, ces mêmes secteurs ont montré des excédents structurels. L'écoulement de ces excédents sur le marché mondial a entraîné des dépenses (restitutions) qui ont dépassé 40% du total du FEOGA-Garantie.

Visant l'autosuffisance pour ses principales productions agricoles, la Communauté a dû élaborer une politique commerciale agricole basée sur le contrôle des importations.

L'appartenance des pays de la CEE au GATT (General Agreement on Tariff and Trade) les obligea au départ à

* Directeur de l'Instituto di Estimo Rurale e Contabilità dell' Università di Perugia, 06100 Perugia Italie.

défendre le principe de la préférence communautaire (Dillon et Kennedy Rounds). Après les négociations des années 60, la Communauté a établi l'obligation (ou la possibilité) d'importer sans droit de douane les graines oléagineuses (soja principalement). Depuis 1970, la CEE a intensifié sa politique d'accords commerciaux et de coopération avec un nombre élevé de pays et de zones géographiques (AELE, Bassin Méditerranéen Pays Africains, Caraïbes et Pacifique, Pays d'Europe de l'Est et d'Amérique Latine). Entre autres, elle a été constamment présente dans l'UNCTAD et a commencé une véritable politique d'innovation envers les pays en voie de développement (système des préférences généralisées; Convention de Lomé).

Dans ces accords, la Communauté a toujours attribué des facilités pour le commerce des produits agricoles. Ces dérogations sont inspirées par la logique de la contractualisation des échanges. Autrement dit, la CEE a essayé de conserver certains courants d'échange traditionnels en négociant cas par cas. Excepté certaines mesures comme le protocole du sucre des pays ACP, le contingent de viande Botswana, l'Hilton beef, etc., ces accords ont surtout intéressé les secteurs dont le degré de préférence communautaire était faible ou nul (fruits et légumes, agrumes, tabac).

Actuellement, la Communauté enregistre un déficit commercial de produits agricoles qui dépasse 21 milliards d'ECU (dont plus de 8 milliards de déficit alimentaire proprement dit). A l'exclusion des produits tropicaux et subtropicaux, le déficit est dû essentiellement aux fruits et légumes, aux céréales fourragères, aux graines oléagineuses (soja). La position commerciale agricole communautaire sur le marché mondial est prédominante pour les produits laitiers (60 % du marché du lait de consommation et du lait en poudre, 44 % de celui du beurre, 34 % celui des fromages). Elle est importante pour la volaille (25 %) et le vin (15 %). Elle est significative pour le sucre, le blé tendre, la viande de bœuf et de porc (moins de 10 %). Les échanges commerciaux sont réalisés pour moitié avec les pays développés; environ 20 % des importations proviennent d'Amérique.

EVOLUTION FUTURE

Les décisions du 31 mars 1984 étaient nécessaires vu la situation financière de la Communauté. Toutefois, elles reflètent aussi le changement du rôle social et économique de l'agriculture dans le contexte du système agro-alimentaire et économique en général.

Au cours de ces trente dernières années, la Communauté dans son ensemble a développé un système agro-alimentaire qui tend toujours plus à se présenter comme transformateur de matières premières agricoles. Quelques unes des plus grandes entreprises agro-alimentaires mondiales sont européennes. En 1960, dans l'Europe des Dix seules les industries agro-alimentaires allemande et britannique avaient une valeur ajoutée supérieure à celle du secteur agricole. Aujourd'hui la valeur ajoutée produite par l'industrie agro-alimentaire est égale ou supérieure à celle du secteur agricole dans l'ensemble de la CEE (sauf la Grèce, l'Irlande et l'Italie).

Dans les années à venir, le caractère « transformateur » du système agro-alimentaire européen est appelé à s'accroître. Par conséquent, l'évolution du coût et du prix des matières premières agricoles produites au sein de la CEE, en se rapprochant de ceux des plus importants producteurs du monde, apportera de nouvelles contraintes. Le problème se pose déjà aujourd'hui pour certains secteurs

de première transformation, comme par exemple, celui de la viande.

Pour faire face à l'augmentation importante des consommations de viande constatée depuis 1960, tous les pays de la CEE ont considérablement développé les élevages intensifs de volaille et de porc. Ceci s'est réalisé grâce au progrès technologique et surtout aux disponibilités en matières premières (soja) à bas prix et aux facilités d'approvisionnement sur le marché mondial. En recourant au marché mondial, la Communauté a pu faire face à son déficit en protéagineux (estimé environ à 80 % de ses besoins) et en céréales fourragères (25 % de ses besoins). Actuellement, on estime qu'au moins 15 % de l'offre de viande de la CEE dépendent de l'offre mondiale de produits agricoles pour l'alimentation du bétail.

La position actuelle de la Communauté sur le marché mondial dépend, en grande partie, de la pratique des restitutions. Le rapport entre le volume annuel des restitutions et la valeur des exportations agricoles de la CEE est remarquablement élevé, dépassant 20 % pour les produits les plus importants (cf. tableau 1).

Tableau 1. — Rapport restitution FEOGA/Valeur des exportations et place de la CEE dans le marché mondial de certains produits agricoles

	Restitution/Export* %	Export CEE/Export Monde** %
Produits laitiers	59,4	56,9***
Céréales	30,6	8,8
Sucre	20,2	13,8
Viande de porc	17,9	29,2
Oeufs et volaille	13,9	27,5***
Vin	2,6	35,7

* Moyenne 1980-82. ** Moyenne 1979-84. *** Moyenne pondérée.
Source : Eurostat et Commission CEE.

La réduction des dépenses communautaires pour la gestion du marché agricole est par conséquent amenée à influencer le volume des exportations de la CEE. Les producteurs agricoles de la Communauté n'auront la possibilité d'exporter que dans la mesure où ils vendront aux prix du marché mondial. Mais il est peu vraisemblable que les décisions du 31 mars 1984 aient jeté les bases d'une Communauté libre échangiste sur le plan agricole... Ces décisions ne peuvent être assimilées à la Corn Law anglaise du siècle dernier. L'objectif des autorités de Bruxelles n'a pas été d'abolir la préférence communautaire, mais au contraire d'ajuster l'offre des principaux secteurs de production à la demande. Mais cet ajustement doit nécessairement tenir compte de deux réalités : d'une part, les risques liés à une forte dépendance du marché mondial (dans le secteur de la viande, par exemple, des mesures telles que l'embargo du soja décidé par le Gouvernement américain en 1973, suffisent à bouleverser l'équilibre alimentaire de la plupart des Etats-membres), d'autre part, l'évolution du commerce mondial des produits agricoles depuis 1960.

Entre 1960 et 1980, tous les pays en voie de développement ont réduit leurs capacités d'exportations agricoles, et ont au contraire augmenté leurs importations. C'est exactement l'inverse qui s'est produit dans les pays développés, et surtout dans ceux de la zone OCDE (cf. tableau 2).

Cette évolution s'est accompagnée dans les PVD d'une détérioration des revenus d'exportation.

Tableau 2. — Commerce extérieur des produits agricoles de la CEE par zones et pays (moyenne 1980-82, valeurs en millions d'ECU)

	Import		Export		Solde (1) - (2)
	valeur (1)	%	valeur (2)	%	
Pays développés	21.630	48,0	9.213	38,5	-12.417
dont :					
USA	9.027	20,0	2.628	11,0	- 6.399
Europe de l'Ouest*	4.590	10,2	4.034	16,9	- 566
Pays du Commonwealth**	5.073	11,3	850	3,6	- 4.570
Pays en voie de développement	20.054	44,5	11.509	48,1	- 8.345
dont :					
Pays Méditerranéens***	1.827	4,0	2.766	11,6	+ 939
Pays ACP	5.602	12,4	3.667	15,3	- 1.935
Amérique Latine	7.309	16,2	934	3,9	- 6.375
Pays avec commerce d'Etat	3.380	7,5	3.203	13,4	- 177
Total	45.064	100,0	23.925	100	

* Islande, Norvège, Suède, Finlande, Autriche, Suisse, Yougoslavie

** Canada, Australie, Nouvelle Zélande, Afrique du Sud

*** Maroc, Tunisie, Algérie, Malte, Chypre, Egypte, Syrie, Jordanie, Turquie, Liban

Source : Eurostat, Bulletin mensuel du Commerce Extérieur.

L'augmentation des importations de produits agricoles, de la part des PVD, est due à trois variables indépendantes fondamentales. La première est la croissance des productions agricoles. En particulier dans les PVD à revenu faible, l'évolution de la production n'a pas suivi celle de la population, dont les ressources alimentaires par tête ont diminué depuis 1970. Ces mêmes pays (surtout en Afrique et en Asie du sud-est) affrontent le tragique problème de la pénurie alimentaire et de la faim.

La deuxième variable correspond à l'augmentation de la consommation et au changement de régime alimentaire constatés depuis 1960 dans les PVD à revenu intermédiaire. Dans ces pays, l'augmentation de la consommation de viande a stimulé l'utilisation croissante des céréales dans l'alimentation animale (25 % des disponibilités animales).

La troisième variable à considérer est le phénomène d'urbanisation croissante des PVD. D'après les estimations de la FAO, la population des PVD classée comme urbaine, est passée de 19 % en 1970 à 25 % en 1980. Ce pourcentage devrait atteindre 39 % en l'an 2000. D'où d'importants changements dans les modèles de consommation. Des études spécifiques, pour certaines zones africaines, signalent une baisse de la consommation des produits locaux (sorgho, millet) au profit de celle des produits d'importation (riz, blé tendre) (FAO, 1978-1982 ; FAO, 1979).

Les trois variables indiquées ci-dessus ont contribué à augmenter de façon considérable le commerce mondial des céréales (30 millions de tonnes en 1955, 130 millions au début des années 80). Les PVD importent à peu près la moitié des céréales offertes sur le marché mondial. D'après les prévisions de W. Leontief, ces pays ont une tendance croissante à augmenter leurs importations de produits agricoles. Leur part dans l'ensemble des importations agro-alimentaires devrait passer de 17 % en 1970 à 39 % en l'an 2000.

Sur le marché mondial, nous l'avons vu, les PVD se sont trouvés notamment après 1970, dans une situation défavorable à leurs propres exportations. Cette situation est due aux prix fluctuants de la production exportée, à l'évolution de la demande mondiale, et à la concurrence accrue

entre les PVD eux-mêmes pour certaines productions (cacao, café, thé).

Entre 1948 et 1980, la hausse des prix des produits agricoles à usage alimentaire des PVD a été estimée à environ 34,8 % contre 32,8 % pour les produits agricoles à usage industriel, et 24 % pour les produits non agricoles (voir bibliographie). Depuis 1970, les PVD ont intensifié les échanges sud-sud. Ce qui n'a pas compensé la réduction de la demande de certains produits (coton, jute, caoutchouc) et la stagnation de quelques autres (cacao, café, thé, bananes, etc.) sur les marchés des pays de la zone OCDE. Enfin, la concurrence accrue des producteurs sur certains marchés a empêché la stabilisation et/ou l'augmentation des prix. Selon la Banque Mondiale, si les prix agricoles avaient progressé au même rythme que ceux des biens manufacturés, cet accroissement aurait permis, tant aux PVD importateurs de pétrole à faible revenu qu'aux PVD à revenu intermédiaire, de financer respectivement 15 % et 27 % du déficit de leurs transactions courantes (Banque Mondiale, 1982).

Ainsi, dans les années à venir, le commerce international des produits agricoles réserve aux PVD trois types de problèmes (The Future of the World Economy, 1977). Le premier consistera à trouver des débouchés commerciaux pour remplacer et/ou compléter ceux qui sont actuellement accessibles dans les pays développés avec économie de marché (zone OCDE).

Le deuxième concerne la recherche d'accords de stabilisation des recettes d'exportation.

Le troisième concerne la possibilité de s'assurer un approvisionnement constant et à moindre coût pour certains produits agricoles alimentaires (blé tendre et autres céréales).

Depuis vingt ans, des difficultés croissantes ont entravé la réalisation d'accords multilatéraux destinés à résoudre en partie ces problèmes (comme par exemple le « corridor commodity agreement », le « reserve commodity agreement »). Pour aplanir ces difficultés, il est probable qu'à l'avenir on aura recours à des accords entre grandes zones géographiques (par exemple, Convention de Lomé) et qu'on opérera avec de nouveaux instruments (par exemple, type STABEX, « protocole sucre » accordé aux pays ACP, etc.).

LE COMMERCE AGRICOLE DE LA CEE : QUELQUES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL.

Après 1977, l'essor de la production agricole communautaire a été freiné par la stagnation des consommations alimentaires dans la CEE, la réduction des échanges agricoles intra-communautaires et le coût croissant de la vente des excédents sur le marché mondial. Les décisions du 31 mars 1984 devaient à la longue, modifier certaines de ces conditions en réduisant les excédents et en relançant la concurrence intra-communautaire et la confrontation des coûts de production. Mais la recherche d'une concurrence plus « efficace » entre les producteurs agricoles européens est politiquement difficile. C'est pourquoi, du moins dans un proche avenir, on imagine mal un bouleversement du commerce agricole communautaire (qui néanmoins devra se réadapter).

1. Le volet importation

La stratégie de la contractualisation des échanges a, jusqu'à présent, permis à la CEE de trouver un équilibre appréciable entre des exigences internes et des nécessités commerciales extérieures. Toutefois, la provenance géographique des importations montre une remarquable dissymétrie entre la politique internationale définie par la CEE et les avantages accordés en réalité à certaines zones géographiques considérées comme prioritaires, en particulier les pays du Bassin Méditerranéen et ceux qui ont adhéré à la Convention de Lomé (cf. tableau 2).

La structure des importations communautaires subit de façon importante la pression des multinationales agro-alimentaires sur le commerce. Mais les tensions provoquées par l'adhésion de la Grèce (rapports avec la Turquie) et celles liées à l'adhésion espagnole (Maroc, Tunisie, Israël) exigent une réorientation des courants d'échange au-delà des simples intérêts privés. Il en est de même pour les pays ACP. Il faudrait apporter des solutions réalistes :

— rationalisation et diversification des échanges agricoles entre la CEE et le bassin méditerranéen, accords pour importer en priorité les produits provenant de cette zone (face aux concurrents que sont les USA et les pays développés de l'hémisphère austral);

— intensification de la coopération agricole avec les pays ACP, par des accords assurant la fourniture de matières premières agricoles nécessaires au développement d'activités agricoles de la Communauté.

L'aspect stratégique des importations agricoles de la CEE est évident pour les produits destinés à l'alimentation du bétail, et surtout le soja. Le marché international du soja est caractérisé par la prédominance commerciale de quelques multinationales agro-alimentaires, l'extrême variabilité des prix, une offre concentrée détenue par quelques pays producteurs (USA, Brésil, Argentine). Ces trois éléments tendent à rendre le marché extrêmement instable, avec de gros risques de pénuries décidées pour des raisons politiques et/ou de spéculation. La CEE, pour stabiliser son niveau d'auto-suffisance dans le secteur de la viande, devrait instaurer une politique orientée vers :

— un engagement des pays producteurs, et une stabilisation du marché,

— la création de fonds alternatifs d'offre, de préférence dans le cadre des accords de coopération avec les pays ACP.

2. Le volet exportation

La réduction des dépenses agricoles ne peut pas signifier la disparition **pure et simple** de la CEE en tant qu'exportatrice sur le marché mondial des produits agricoles. A la réduction du recours à la pratique des restitutions, la Communauté devrait donc associer :

— l'utilisation d'instruments alternatifs tels que : le crédit à l'exportation et les contrats à long terme,

— la co-responsabilisation financière des Etats-membres surtout en cas de commerce vers des zones géographiques non prioritaires.

L'exportation, celle du blé tendre en particulier, demande une grande attention. Le commerce mondial des céréales est dominé par cinq grands groupes internationaux. En outre, plus la demande mondiale augmente, plus la position prédominante des USA (en tant que pays exportateur) se fait sentir. Si la CEE veut contribuer à résoudre le problème alimentaire mondial, elle devra essayer de conserver sa place sur le marché mondial du blé. Vu les décisions du 31 mars 84, il sera sans doute difficile de remplir la quote part (14 %) reconnue à la CEE par le GATT. Mais un effort dans ce sens doit être fait :

— en recourant à une utilisation adéquate de nouveaux instruments de stimulation (crédit à l'exportation, contrats à long terme);

— en constituant un stock communautaire qui puisse :

• être géré moyennant un financement **ad hoc** entre la contribution FEOGA et celle des Etats-membres qui pratiquent l'aide alimentaire bilatérale pour les produits céréaliers (cela pourrait concerner les Etats-membres qui assurent une aide alimentaire en céréales sans disposer d'excédents propres),

• être éventuellement pris en compte dans les accords de la Convention de Lomé, de façon à résoudre les problèmes alimentaires des pays prioritaires.

Tableau 3. — Commerce extérieur des produits agricoles de la CEE (moyenne 1980-82, millions ECU) (1)

Produits	Import		Export		Export
	millions ECU	%	millions ECU	%	
Produits alimentaires	26.354	58,5	16.091	70,6	— 9.553
dont :					
poissons, crustacés...	2.312	5,1	691	2,9	— 1.621
céréales	2.611	5,8	4.062	17,0	+ 1.451
fruits et légumes	7.075	15,7	1.574	6,6	— 5.501
viandes	490	1,1	655	2,7	+ 165
Boissons et tabac	2.023	4,5	4.218	17,6	+ 2.195
Peaux et pelleteries brutes	1.411	3,2	522	2,2	— 889
Graines, noix, amandes, oléagineux	3.627	8,0	32	0,1	— 3.595
Caoutchouc naturel brut	721	1,6	6	—	— 715
Bois et liège	5.412	12,0	336	1,4	— 5.076
Fibres textiles naturelles	2.692	6,0	281	1,2	— 2.411
Matières brutes animales ou végétales n.d.a.	1.138	2,5	821	3,4	— 317
Corps gras, graisses et huiles d'origine animale et végétale	1.675	3,5	767	3,2	— 908
Amidons, féculés, inuline, gluten et farine de gluten	11	—	41	0,2	+ 30
Total	45.064	100,0	23.925	100,2	— 21.139

1. Positions CTCL, 0, 03, 04, 05, 011.1, 1, 21, 22, 232, 24 261-265-268, 29, 592.11 et 592.12
Source : Eurostat et microfiche CTCL.

BIBLIOGRAPHIE

AUBERGER B. (1977). — Rapport Protéine, BIMA, Paris, novembre 1977.

Banque Mondiale (1977). — A perspective of the foodgrain situation in the poorest countries, Washington D.C.

Banque Mondiale (1982). — Rapport sur le développement dans le monde (année 1982). Washington D.C.

BARKIN D., SUAREZ B. (1982). — El fin de la autosuficiencia alimentaria, Nueva Imagen.

BAUDET B. (1983). — La guerre commerciale agricole, Bureau d'Informations Européennes, Bruxelles.

BESSIS S. (1980). — L'arme alimentaire, Paris.

BROOK E.M., GRILLI E.R., WALBROECK J. (1977). — Commodity Price Stabilization, World Bank Staff Working Papers, n. 262, Washington D.C.

CEE, Commission (1984). — Propositions prix 1984-85 et rationalisation de la PAC, Décisions du Conseil, Notes de l'Europe Verte, mars 1984.

Empty Breadbasket (Cornucopia Project), Rodale Press, Washington DC 1981.

EUROSTAT (1983). — Bulletin Mensuel du Commerce Extérieur (1968-1982), Luxembourg.

FAO (1978-1982). — La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, Rome.

FAO (1979). — Agriculture Horizon 2000, Rome, juillet 1979.

GAETANI d'ARAGONA G. (1983). — Scambi internazionali di prodotto agricoli di base, ESI, Napoli, 1983.

GRILLI E. (1982). — Materie prime ed economia mondiale, Il Mulino, Bologna.

International Food Policy Research Institute (1976). — Meeting Food Needs in the developing World, Washington D.C., Febr. 1976.

LANCIERI E. (1979). — Instability of Agricultural Exports : World Markets. Developing and Developed Countries. Banca Nazionale del Lavoro. Quaterly Review. n° 130.

Meeting America's Resource Needs : Problems and Policies, Government Printing Office, Washington D.C., November 1974.

The future of the World Economy, Oxford University Press 1977.